



CONSEIL DE L'AIDE AUX PROJETS THÉÂTRAUX

Rapport d'activités **2018 et 2019**

(Sessions septembre 2017 à août 2019
–
exercices budgétaires 2018 et 2019)

Ministère de la Communauté française
Service Général des Arts de la Scène
Service du Théâtre
Boulevard Léopold II, 44
1080 Bruxelles
Site Internet : www.creationartistique.cfwb.be/theatre

Préambule

Ce document présente un bilan des sessions de travail du Conseil d'Aide aux Projets Théâtraux pour les exercices budgétaires 2018 et 2019.

Ces différentes activités concernent exclusivement l'aide à la création théâtrale et à sa diffusion au sein de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Complétant et expliquant le vade-mecum, cet outil d'analyse et d'évaluation, s'adresse aux professionnels, aux étudiants des écoles artistiques et à toute personne concernée par le développement de la création théâtrale bénéficiant, ou non, d'un soutien financier de la part de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Sommaire

Préambule	Page 2
1. Historique	Page 4
1.1 Missions	Page 5
1.2 Composition	Page 5
1.3 Fonctionnement	Page 6
2. Factuel	Page 7
2.1 Budget	Page 9
2.2 Synthèse des projets soutenus en 2015 et 2016	Page 10
3. Conclusion	Page 13
4. Annexes	

1. Historique

Le Conseil de l'aide aux projets théâtraux a été mis en place à l'automne 2012 et l'arrêté du 28 juin 2012 nommant ses membres a paru au Moniteur belge du 5 octobre 2012 ; cet arrêté a été récemment modifié par l'arrêté ministériel du 29 septembre 2015 (Moniteur belge du 20 octobre 2015). Il est régi par le décret du 10 avril 2003 relatif à la reconnaissance et au subventionnement du secteur professionnel des arts de la scène et le décret du 10 avril 2003 relatif au fonctionnement des instances d'avis œuvrant dans le secteur culturel ainsi que par son arrêté d'application daté du 23 juin 2006 instituant les missions, la composition et les aspects essentiels de fonctionnement des instances d'avis.

1.1. Missions

Le CAPT est l'instance d'avis chargée d'émettre des avis sur l'opportunité d'octroyer des aides financières assimilables aux aides ponctuelles reprises dans le décret.

Il formule, d'initiative ou à la demande du Ministre, des avis et des recommandations financières sur les demandes d'aide ponctuelle à la création théâtrale professionnelle qui sont déposées auprès de la Direction du Théâtre.

Le rôle du Conseil est d'évaluer la qualité artistique et la faisabilité des projets qui lui sont soumis dans le respect du prescrit du décret du 10 avril 2003 relatif au subventionnement du secteur des Arts de la scène et particulièrement de ses chapitres II et III.

Par le biais d'un soutien financier aux compagnies ne bénéficiant pas d'un contrat-programme et dont l'éventuel montant de convention ne dépasse pas 125.000 €, le Conseil vise à soutenir leur projet artistique. Il contribue ainsi au renforcement de la création en Fédération Wallonie-Bruxelles et à l'émergence de nouvelles générations de créateurs.

1.2. Composition

Le Conseil de l'aide aux projets théâtraux est composé de onze membres nommés pour une durée de cinq ans (un membre ne peut effectuer plus de deux mandats consécutifs) par le Gouvernement de la Communauté française. Le Conseil a été mis en place le 28 juin 2012.

Pour l'exercice 2017-2018, le Conseil se composait de Monsieur Alexandre Caputo, Président (jusqu'en juin 2018), Madame Jeanne Dandoy, Vice-présidente, Mesdames Jeannine Dath, Anna Giolo (jusqu'en février 2018), Carine Gol-Lescot, Dominique Gratton, Patricia Ide (jusqu'en mai 2018), Sylvie Somen, Messieurs Didier Coquet (jusqu'en septembre 2018), Michel de Warzée, Renaud Riga (jusqu'en novembre 2018).

Deux nouveaux membres ont rejoint le Conseil en septembre 2017 : Salvatore Calcagno remplace Roel Rijssenbeek en tant qu'expert et Thibaut Delmotte remplace Elodie Glibert en tant que membre d'ORUA (Union des Artistes).

Durant l'exercice 2018-2019, trois nouveaux membres rejoignent le Conseil : Bérengère Deroux et Julien Sigard remplacent, en juillet 2018, Alexandre Caputo et Patricia Ide en tant qu'experts. Cécile Van Snick rejoint le Conseil en octobre 2018 et remplace Didier Coquet en tant que membre d'ORUA.

La composition du CAPT a été renouvelée en partie en juin 2012 ; les mandats des représentants de tendances idéologiques et philosophiques ont été, quant à eux, renouvelés en septembre 2015 (*arrêté ministériel du 29 septembre 2015, Moniteur belge du 20 octobre 2015*). Suite à la démission de Monsieur Alexandre Caputo, la présidence du Conseil est désormais assurée par Madame Jeanne Dandoy, désignée par le Conseil le 18 juin 2018 (*arrêté ministériel du 24 septembre 2018, Moniteur belge du 15 octobre 2018*). La Vice-présidence est assurée par

Madame Jeannine Dath, désignée par le Conseil le 2 juillet 2018 (*arrêté ministériel du 24 septembre 2018, Moniteur belge du 15 octobre 2018*).

La composition du Conseil de l'Aide aux projets théâtraux est donc actuellement complète.

Madame Carole Bonbled, Directrice de la Direction du Théâtre, est la Secrétaire du Conseil. Monsieur Florian Kiriluk, attaché à la Direction du Théâtre à temps plein depuis septembre 2018, rédige les procès-verbaux et assure la gestion quotidienne du Conseil depuis septembre 2017. Un membre de l'Inspection de la Culture est également prévu par le décret relatif aux instances d'avis pour assister aux réunions de l'instance.

1.3. Fonctionnement

Le fonctionnement du Conseil se base sur les prescrits du décret du 10 avril 2003 relatif à la reconnaissance et au subventionnement du secteur professionnel des arts de la scène, de ceux du décret du 10 avril 2003 relatif aux instances d'avis et d'un vade-mecum qui prévoit notamment le nombre de sessions par an durant lesquelles les membres examinent les dossiers qui leur sont soumis selon des critères de recevabilité prédéfinis.

Le Conseil, dès sa mise en place, a entrepris une réforme de son système de fonctionnement dans un souci constant d'accélérer le processus de décision, de tenir compte des délais et échéances de la vie professionnelle du secteur et de s'adapter aux réalités et évolutions du champ théâtral.

Par ailleurs, il faut rappeler que le CAPT est une instance d'avis. La décision finale appartient au Ministre compétent.

Au cours de la période allant de septembre 2017 à juin 2019, les membres ont accompli 40 demi-journées de travail.

A ces demi-journées de travail, il convient toutefois d'ajouter le temps de travail consacré par chaque membre à la lecture et à l'analyse personnelle des dossiers.

La moyenne des présences a été de 61,5 % de janvier à décembre 2018. Le quorum a été atteint à chaque séance.

Le dernier vade-mecum est disponible sur le site ou sur simple demande auprès du Service du Théâtre (contacter Monsieur Florian Kiriluk au 02/413.26.69, florian.kiriluk@cfwb.be).

Tous les documents utiles aux opérateurs sont disponibles et téléchargeables à partir du site Internet du Service du Théâtre : www.creationartistique.cfwb.be et du site www.culture.be.

Ventilation des réunions 2018 et 2019

L'examen et la finalisation des dossiers déposés en octobre 2017 (2e session 2018) se sont déroulés du 15 décembre 2017 au 9 mars 2018. 33 dossiers ont été déposés et analysés en l'espace de 7 séances. Le 20 avril 2018 a été réservé à l'audition des boursiers.

Les séances du 4 mai au 18 juin ont permis l'examen des demandes de bourse, de reprise et de programmation déposées en février.

La présentation du rapport d'activités au Théâtre National s'est déroulée le 4 juin 2018.

L'analyse de l'avant-projet de *décret portant création du conseil supérieur de la culture et organisant la fonction consultative et la représentativité des pouvoirs publics en matière culturelle* s'est déroulée pendant 4 séances du 2 juillet au 4 septembre.

L'examen des dossiers déposés en mai 2018 s'est déroulé du 7 septembre au 21 décembre 2018 en l'espace de 14 séances.

La séance du 7 décembre a été consacrée à une discussion spéciale sur le budget.

L'examen des dossiers déposés en octobre 2018 s'est déroulé du 11 janvier au 29 mars 2019. La journée du 11 janvier a été consacrée à l'audition des boursiers et celle du 18 janvier à une rencontre avec Pol Mareschal (Directeur en charge des relations intersectorielles) et Sarah Sandron (Chargée de missions AS).

La séance du 10 avril a été consacrée à l'analyse de l'avant-projet *d'arrêté du Gouvernement de la Communauté française portant exécution du décret du 28/03/2019 sur la Nouvelle Gouvernance Culturelle*.

L'examen des dossiers déposés en février 2019 s'est déroulé pendant 3 réunions du 26 avril au 10 mai 2019.

La séance du 24 mai a été réservée pour le rapport d'activités de l'année budgétaire 2019.

2. Factuel

2.1. Budget

Les crédits destinés à soutenir les projets de création et de diffusion théâtrale font l'objet d'une inscription particulière au budget de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Le Ministre de l'Exécutif qui a les Arts de la scène dans ses attributions, détermine, dans les limites des crédits budgétaires, l'aide apportée aux projets après avis du Conseil.

En **2018**, le budget global a été de **1.960.500 €** (1.280.500 € + 680.000 € pour les aides au projet de 2 ou 3 ans).

En **2019**, le budget global a été de **2.420.000 €** (1.507.000 € + 880.000 € pour les aides au projet de 2 ou 3 ans).

Pour mémoire, en 2000, le budget dédié à l'aide à la création théâtrale était de 1.289.000 € (ce qui en euros constants, donnerait aujourd'hui un budget supérieur à 1.700.000 €).

Cette augmentation, en apparence substantielle par rapport au budget des années précédentes, s'explique principalement par l'attribution au CAPT, dès 2018, de la gestion des aides au projet de 2 ou 3 ans.

2.2. Synthèse des projets soutenus en 2018/2019

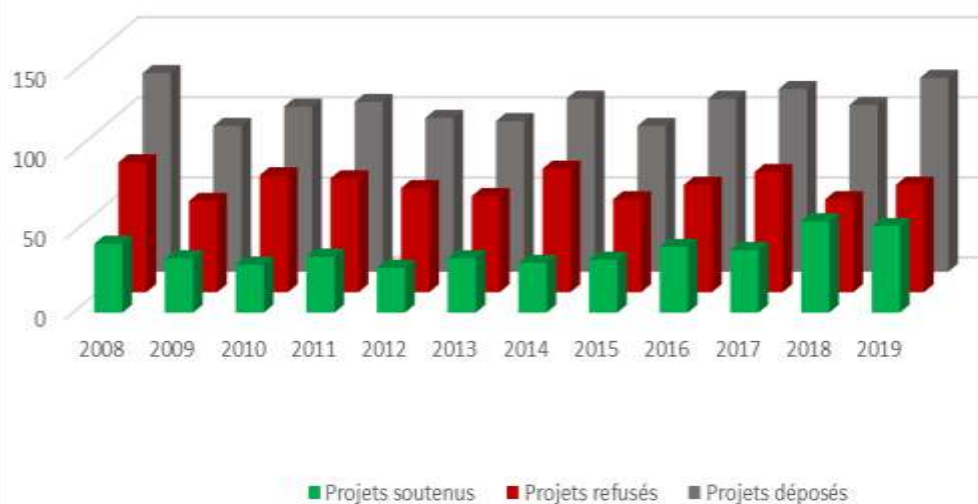
À charge des exercices budgétaires **2018** (1.960.500 €) et **2019** (2.420.000 €), les membres ont proposé de soutenir financièrement respectivement **57** et **54 projets** (voir détail ci-dessous, p.10)

Statistiques des aides aux projets de 2000 à 2019 :

Année	Budget (FB/EUR)	Nombre déposés	Refusés	Soutenus	1ers projets déposés	1ers projets soutenus	Autres projets* déposés	Autres projets* soutenus	Reprises déposées	Reprises soutenues	Bourses déposées/ programmation	Bourses soutenues / programmation	Aides au projet de 2 ou 3 ans déposées	Aide au projet de 2 ou 3 ans soutenues
2001	52.000.000	95	51	44	53	19		18		7				
2002	1.289.000	83	45	38	43	12		20		6				
2003	1.289.000	72	42	30	39	11		17		2				
2004	1.289.000	100	56	44	43	13		26		5				
2005	1.289.000	91	65	35	50	11		20		4				
2006	1.000.000	100	77	33	50	11		12		10				
2007	1.289.000	97	56	41	50	9	36	25	11	7				
2008	1.289.000	124	81	43	66	12	41	16	17	15				
2009	1.289.000** 1.386.000***	91	57	34	44	10	28	14	19	10				
2010	1.230.000** 1.217.000***	103	73	30	53	10	39	16	11	4				
2011	1.230.000** 1.220.000***	106	71	35	53	10	42	19	11	6				
2012	1.260.000** 1.130.000***	96	65	28	55	10	35	14	6	4				
2013	1.130.000	94	60	34	47	10	31	14	16	10				
2014	1.130.000	108	77	31	57	9	41	16	11	6				
2015	1.230.000	91	58	33	50	10	30	16	11	7				
2016	1.261.000	108	67	41	45	12	40	18	12	6	11	5		
2017	1.261.000	114	75	39	45	10	33	16	8	4	28	9		
2018	1.960.500	104	58	57	54	12	31	19	3	2	16	6		19
2019	2.420.000	121	67	54	41	13	33	20	10	6	20 / 1	8 / 1	16	6

* (2e, 3e projets,... y compris les 1ers dossiers)
 ** Budget initial
 *** Budget ajusté

Evolution du nombre de projets déposés, soutenus et refusés de 2008 à 2019



Ventilation des projets par genre (année budgétaire 2019)

Projets déposés

	1ers projets			Bourses		2e projets et +		
	Femmes	Hommes	Cie	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Cie
mai-18	16	17	8	7	4			
oct-18				4	1	2	4	27
févr-19				11	3			

Projets aidés

	1ers projets			Bourses		2e projets et +		
	Femmes	Hommes	Cie	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Cie
mai-18	7	5	1	3	1			
oct-18				0	0	2	3	15
févr-19				6	2			

Statistiques des reports entre 2000 et 2019

Année	Budget (FB/EUR)	Soutenus	Payé sur la même enveloppe budgétaire annuelle
2009	1.289.000** 1.386.000***	34	34
2010	1.230.000** 1.217.000***	30	30
2011	1.230.000** 1.220.000***	35	31
2012	1.260.000** 1.130.000***	28	25
2013	1.130.000	34	34
2014	1.130.000	31	31
2015	1.230.000	33	33
2016	1.261.000	41	41
2017	1.261.000	39	39
2018	1.960.500	57	57
2019	2.420.000	54	54

- * (2e, 3e projets,... y compris les 1ers dossiers)
- ** Budget initial
- *** Budget ajusté

Les années budgétaires 2018 et 2019 ont pu commencer sans aucun report et la totalité des enveloppes a pu être utilisée pour aider les projets déposés lors des trois sessions.

Pour rappel, les règles budgétaires ont changé dans le courant de l'année 2012; en effet, dorénavant les reports de budgets d'année en année ne sont plus souhaitables car l'argent engagé non dépensé diminue d'autant le budget de liquidation de l'année suivante. Reporter le versement d'une seconde tranche signifie dès lors diminuer l'enveloppe de l'année suivante.

(1) Les subsides payés sur deux enveloppes budgétaires sont comptabilisés une seule fois et ce, dans l'enveloppe budgétaire de l'année la plus tardive. La première partie, appelée "avance", ne s'y retrouve pas car cela fausserait le nombre de projets aidés.

3. Conclusion

La réforme du décret des arts de la scène et celle à venir du décret relatif aux instances d'avis annoncent des évolutions positives et renforcera, nous l'espérons, le soutien à la création, à l'émergence ainsi qu'aux pratiques théâtrales singulières et à l'interdisciplinarité.

Les principaux enjeux pour notre secteur sont évidemment aussi budgétaires. A ce sujet trois points attirent particulièrement notre attention :

Indexation et refinancement des contrats programmes, des aides pluriannuelles et de l'aide aux projets théâtraux

Le budget consacré à l'Aide aux projets théâtraux (hors aide au projet de 2 ou 3 ans) est aujourd'hui de 1.261.000 € alors qu'il était de 1.289.000 € en 2000, soit plus de 1.700.000 € en euros constants.

Ces diminutions impactent particulièrement les budgets dévolus à la création, la recherche et la production (souvent considérés comme principales variables d'ajustement) et de facto, l'emploi artistique.

C'est pourquoi Il est aujourd'hui aussi urgent de refinancer les subventions récurrentes que l'aide aux projets théâtraux.

L'inscription du principe de l'indexation pour les contrats programmes dans le décret constitue une avancée importante.

L'émergence

Il est également fondamental de donner à des compagnies émergentes, les outils et financements nécessaires pour leur projet artistique et leur développement. Pour ce faire, il convient d'accroître les moyens dédiés aux aides structurelles pour les compagnies et aussi d'examiner simultanément et avec la même priorité les demandes de renouvellement et les nouvelles demandes.

Préservation des moyens alloués à l'aide aux projets théâtraux

Le CAPT a toujours été attentif aux écritures nouvelles et à l'interdisciplinarité. Dans le cadre de la réforme des instances d'avis, la piste d'un seul Conseil dédié aux différentes disciplines des arts de la scène peut être intéressante selon la manière dont elle est organisée et si elle est respectueuse des spécificités de chacun.

L'évolution des langages, les nouvelles technologies et l'interdisciplinarité constituent un enrichissement dans la mesure où celles-ci soutiennent la singularité des écritures. A l'heure où nous assistons à une résurgence des nationalismes et des replis identitaires, la dimension politique du théâtre comme outil de questionnement et de réflexion de nos sociétés est primordiale et doit être affirmée et soutenue.

Sur le plan budgétaire, malgré les diminutions, les moyens alloués à l'aide aux projets théâtraux sont plus élevés que ceux dévolus à l'aide aux projets dans les autres secteurs des arts de la scène. Cela peut s'expliquer entre autres par la longue histoire du théâtre, le nombre particulièrement élevé de productions, d'artistes, de compagnies et d'écoles qui composent le champ théâtral ainsi que par la structuration plus récente des autres arts de la scène.

Le juste accroissement des budgets de l'aide aux projets des autres secteurs doit être soutenu. Mais il ne peut se faire au détriment du théâtre. Il conviendra donc, si la piste d'un Conseil unique est retenue, de veiller à ce que cette organisation nouvelle n'entraîne pas une baisse des moyens alloués à la création théâtrale mais au contraire soutienne la vitalité de l'ensemble des arts de la scène.

De même, il faudra veiller à ce que les aides pluriannuelles n'impactent pas le budget dédié aux aides à la création.

5. Annexes

1. Courrier du 28/01/2019 de Mme Jeanne Dandoy, Présidente, à Mme la Ministre Alda Greoli, concernant le budget attribué au CAPT.
2. Courrier du 15/02/2019 de Mme la Ministre Alda Greoli à Mme Jeanne Dandoy, Présidente.

Bruxelles,

Jeanne DANDOY,

Présidente

Carole BONBLED,

Secrétaire

Jeannine DATH,

Vice-Présidente

Annexe 1

Madame Alda Greoli
Ministre de la Culture

Bruxelles, le 28 janvier 2019

Concerne: **Conseil d'Aide aux Projets Théâtraux/ Budget.**

Madame La Ministre,

Le Conseil apprend, via lettre ouverte de la CCTA qu'une augmentation substantielle du CAPT avait été promise à la CCTA («831.000 euros en 2019 à répartir entre les aides pluriannuelles, les aides ponctuelles et les bourses, selon le avis de l'instance compétente, elle-même placée en situation délicate¹»).

Cette augmentation, vous n'êtes pas sans le savoir, n'a pas été attribuée au CAPT. Et celui-ci se voit, chaque jour, contraint de travailler dans une enveloppe réduite, pour examiner un nombre de requêtes toujours plus important (les missions du CAPT ayant été étendues).

Nous vous faisons déjà part de nos vives inquiétudes dans notre courrier du 1er octobre 2018, où nous suggérions une indexation des montants attribués, et ce, par catégorie de dossiers. En voici le bref rappel:

Il consistait en une enveloppe de 350.000€ pour les premiers projets, de 1.200.000 € pour les deuxièmes et suivants, et avec les 100.000 € des bourses et reprises, le budget du CAPT s'élèverait à **1.650.000€**, HORS AIDES PLURIANNUELLES. C'était certes une demande importante par rapport au budget actuel, mais **la somme en serait restée inférieure au montant du budget si ce dernier avait été simplement indexé** (1.820.095€).

Nos propositions n'ont pas été rencontrées, sur ce point, comme sur beaucoup d'autres.

En conséquence, et faute de crédits supplémentaires, le Conseil a pris la difficile décision de n'attribuer **aucune bourse**. C'est un acte que nous posons avec gravité et tristesse. Les membres tiennent à souligner unanimement la pertinence de l'attribution de bourses et leur importance dans le parcours d'un artiste. **Leur but n'est en aucun cas la suppression de cette subvention** ni à court, ni à moyen ni à long terme. Mais l'enveloppe budgétaire disponible étant toujours insuffisante au regard des réalités de la profession, le Conseil se refuse à contribuer à la précarisation d'une profession via le saupoudrage des moyens.

¹ Cfr page 5 de la lettre ouverte de la CCTA, 22 janvier 2019.

Aussi, chère Madame La Ministre, nous vous demandons, à nouveau, de bien vouloir chercher de nouveaux crédits disponibles afin de sortir le CAPT de l'asphyxie/paralyse financière dans laquelle il est plongé depuis trop longtemps.

Nous nous permettons de revenir, encore, vers vous, persuadés que vous ne pourrez rester insensible à la légitimité de notre requête.

Par ailleurs, le Conseil marque son inquiétude quant au fait de devoir examiner toujours plus de dossiers dont le but n'est pas le soutien à la création artistique, mais celui des institutions (festival, aide à la programmation) ou des structures de diffusions ou production. Il s'étonne de voir restreindre les possibilités de dépôts en pluriannuelles pour les artistes.

Enfin, le Conseil regrette aussi de récentes communications dans la presse, concernant le fonctionnement des instances d'avis, communications propres à jeter, une fois de plus, le discrédit sur notre travail. Notre devoir de réserve nous impose le silence vis-à-vis des media. Nous respectons notre rôle et la mission que nous avons acceptée ainsi que le règlement. Nous vous remercions par avance de traiter avec davantage de bienveillance les instances d'avis qui travaillent d'arrache-pied et quasi bénévolement, dans le but d'améliorer le cadre de création artistique en Fédération Wallonie Bruxelles.

Le Conseil d'Aide aux Projets Théâtraux vous remercie pour la bonne attention que vous ne manquerez pas de porter à ce courrier.

Avec l'assurance de notre considération distinguée,

Pour le CAPT,

La Présidente,



Jeanne Dandoy.

Annexe 2



Alda GREOLI

Vice-Présidente
Ministre de la Culture, de
l'Enfance et de l'Éducation
permanente

Conseil de l'Aide aux Projets Théâtraux
Mme Jeanne DANDOY, Présidente
Via Mme Carole BONBLED, Directrice
Direction du Théâtre
carole.bonbled@cfwb.be

Bruxelles, le 15 FEV. 2019

Nos réf. : AG/PV/QH/JG/oap/9167

Objet : Conseil de l'Aide aux Projets Théâtraux / Budget

Madame la Présidente,

Votre courrier du 28 janvier en référence m'a bien été adressé par l'intermédiaire de la Direction du Théâtre, et a retenu toute mon attention.

Vos inquiétudes font écho à celles formulées par la Chambre des Compagnies Théâtrales pour Adultes dans sa lettre ouverte du mois dernier. Je vous invite dès lors à examiner la réponse que j'ai apportée à ses membres, et que je joins à ce courrier. Dans le cas où des interrogations subsistaient, mes collaborateurs et mon Administration se tiennent à votre disposition pour d'éventuels éclaircissements.

En restant à votre disposition, et en adressant aux membres du CAPT ma sincère reconnaissance pour le travail accompli et à venir, je vous prie de croire, Madame la Présidente, à l'assurance de ma parfaite considération.

La Ministre

Alda GREOLI



Alda GREOLI

Vice-Présidente
Ministre de la Culture, de l'Enfance
et de l'Éducation permanente

**Chambre des compagnies théâtrales pour
adultes**

cctasbl@gmail.com

Bruxelles, le **28 JAN. 2019**

Nos réf. : AG/PV/QH/G738
Dossier géré par Quentin HAYOIS – quentin.hayoisi@gov.cfwb.be

Objet : Lettre ouverte de la CCTA à la Ministre de la Culture

Mesdames, Messieurs,

Votre lettre ouverte du 23 janvier 2019 relative au contexte actuel du subventionnement des compagnies actives dans le domaine du Théâtre Adulte m'est bien parvenue. Bien que je regrette la forme prise par cette interpellation, je partage entièrement votre volonté de renforcer le soutien à la création théâtrale, aux artistes et au secteur des arts de la scène.

Je m'y suis d'ailleurs attelée dès mon entrée en fonction, en augmentant significativement le budget dédié aux aides au projet théâtraux dès 2018, par l'apport de 680.000 € supplémentaires, complétés par 233.000 € en 2019 votés au Parlement en décembre dernier. Ajoutés aux revalorisations de l'enveloppe opérées en 2015 et 2016, les crédits disponibles pour les projets des compagnies dans le secteur du théâtre et soumis à l'avis du CAPT, a donc pratiquement doublé sous cette législature, passant de 1.130.000€ à 2.174.000€.

Il n'a par ailleurs jamais été question de revenir sur l'engagement qui avait été pris concernant l'augmentation en 2019. J'ai toutefois dû tenir compte des recours introduits suite aux décisions relatives aux contrats-programme, qui ont bloqué certaines affectations de crédits. Une partie seulement des 831.000 € a donc pu être mobilisée à ce jour ; le solde le sera dans les meilleurs délais.

De manière plus générale, depuis 2014, le Gouvernement de la Communauté française s'est accordé pour revaloriser l'application des différents décrets sectoriels du secteur de la culture à concurrence de 22.287.000 €. Sur ce montant, 11.575.000 € ont été orientés vers le secteur des Arts de la Scène. Ce dernier a donc vu en 5 ans plus de la moitié des marges dégagées lui revenir directement.

Je souhaite en outre vous apporter des précisions complémentaires relatives aux décisions prises sur les subventions structurelles (contrats-programme) à partir de 2018, fondées sur les avis des instances compétentes :

Alda GREOLI

Vice-Présidente
Ministre de la Culture, de l'Enfance
et de l'Éducation permanente

- en Théâtre adulte, 28 structures de création se sont vu attribuer un contrat-programme, dont 8 qui ne bénéficiaient jusque-là d'aucune aide structurelle (taux de renouvellement de 28%). Ces 28 contrat-programmes, pour un total de 3.360.000 €, représentent une augmentation de 24% du budget dédié aux aides structurelles pour les compagnies en théâtre adulte. Cette augmentation ne rencontre certes pas les demandes des compagnies formulées dans les dossiers (une augmentation des crédits de 158% était sollicitée), ni les propositions financières de l'instance compétente - formulées sans contrainte budgétaire - qui auraient nécessité une augmentation de 82 % du budget, mais elle est particulièrement importante compte tenu des moyens complémentaires réservés pour le secteur des arts de la scène et d'une enveloppe budgétaire, qui malgré cette augmentation, reste fermée.
- dans l'ensemble des domaines artistiques des Arts de la Scène, ce sont 105 aides structurelles qui ont été attribuées à des artistes, dont 23 pour la première fois (taux de renouvellement de 22%), pour un budget total de 15.275.198 €, en augmentation de 31% par rapport à 2016, ce qui représente l'augmentation la plus importante parmi l'ensemble des catégories d'opérateurs (centres scéniques + 7%, festivals + 18%, lieux de création + 8%, lieu de diffusion + 13%, structures de services + 12%).

Ces évolutions témoignent à mon sens de toute l'importance qui a été accordée aux artistes, dans le cadre des avis qui m'ont été remis par les instances compétentes.

Enfin, le nouvel échancier harmonisé, qui a été proposé et établi à partir des réalités de terrain, résulte de l'application du décret des Arts de la Scène suite à une large concertation, notamment dans le cadre des travaux du Comité de concertation des Arts de la Scène auxquels votre association a pris part.

J'aimerais conclure en vous indiquant que le soutien à la création a été et est toujours placé au cœur de mon action politique, dans le secteur des Arts de la Scène et dans les autres secteurs de la Culture.

Je suis cependant bien consciente que les frustrations restent grandes, et qu'il y a encore des combats politiques à poursuivre pour améliorer les conditions de travail des artistes, de la création, de la recherche, et pour réaffirmer la place centrale que les créateurs occupent dans nos sociétés.

En restant à votre disposition, je vous prie d'agréer, Mesdames, Messieurs, l'expression de ma haute considération.


La Ministre
Alda GREOLI